

**Décision n° 2025-003**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250107-DEC2025-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2025

**NOMENCLATURE : 01 - 01**

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 RELATIF A L'ACQUISITION DE PETITS EQUIPEMENTS, DE MATÉRIELS D'ARMEMENT ET D'ENTRAINEMENT ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE SPECIFIQUES POUR LES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET ASVP – LOT 1 PETITS EQUIPEMENTS DIVERS (HORS CINEMOMETRE, MATERIEL VIDEO ET DE RADIOCOMMUNICATION) ET MATERIEL D'ARMEMENT ET D'ENTRAINEMENT - PF 23020L1**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin.

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu le code de la commande publique, et en particulier l'article R2194-8,

Vu la décision n°2023-388, en date du 17 novembre 2023, portant sur l'attribution du contrat PF23020, relatif à l'acquisition de petits équipements, de matériels d'armement et d'entraînement et d'équipements de protection individuelle spécifiques pour les agents de la police municipale et ASVP, notifié le 22 novembre 2023 à la société GK PROFESSIONNAL dont le siège social se situe au 159 avenue Gallieni – 93 170 BAGNOLET,

Vu la décision modificative n° 2024-242 du 7 août 2024, prenant en compte la correction de la date de fin de période contractuelle

Considérant qu'une erreur matérielle liée à l'application de l'indice relatif au chiffre d'affaires - Marché intérieur et export - Fabrication d'armes et de munitions (NAF rév. 2, niveau groupe, poste 25.4) Série mensuelle CVS-CJO - France - Base 100 en 2015 – Identifiant 010540139, mentionné dans la formule de variation des prix a été relevée (article 5.1 du CCAP), il est devenu nécessaire de corriger cette erreur afin d'appliquer l'indice brut de la production industrielle (base 100 en 2021) - Fabrication d'armes et de munitions (NAF rév. 2, niveau groupe, poste 25.4) - Identifiant 010767971,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature de l'avenant 1 à l'accord-cadre PF23020, relatif à l'acquisition de petits équipements, de matériels d'armement et d'entraînement et d'équipements de protection individuelle spécifiques pour les agents de la police municipale et ASVP, lot 1, notifié le 22 novembre 2023 à la société GK PROFESSIONNAL, portant sur la correction de l'application de l'indice utilisé pour la révision des prix du 3.1.2 « matériel d'armement et d'entraînement de la manière suivante :

Au lieu de lire :

3.1.2 Matériel d'armement et d'entraînement	Indice de chiffre d'affaires - Marché intérieur et export - Fabrication d'armes et de munitions (NAF rév. 2, niveau groupe, poste 25.4) Série mensuelle CVS-CJO - France - Base 100 en 2015 – Identifiant 010540139
---	---

Lire :

3.1.2 Matériel d'armement et d'entraînement	Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2021) - Fabrication d'armes et de munitions (NAF rév. 2, niveau groupe, poste 25.4) - Identifiant 010767971
---	--

**ARTICLE 2** : Cet avenant n'a aucun impact financier. Le montant maximum du contrat reste inchangé.

**ARTICLE 3** : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concernent, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 07/01/2025  
**Pour le Maire,**

**L'adjoint au Maire,**



Pierre MAZURE